



RAPPORT D'ANALYSE

Rapport d'analyse
Edité le : 09/09/2021

Page 1 / 3

MAIRIE DE ST JEAN DE MAURIENNE
2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.
Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*)

Identification dossier : SLA21-14176
Identification échantillon : SLA2109-3348-1
Doc Adm Client : ARS
UGE : 0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE
Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
Nom de l'installation : ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU
PSV : 0000006953
Point de surveillance : LOTISSEMENT PANORAMA
Localisation exacte : cuisine Mme bonnet isabelle 310 rue Lamartine
Département/Commune : 73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Nature : Eau de distribution
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Motif du prélèvement : S1
Prélèvement : Prélevé le 06/09/2021 de 10h23 à 10h23 Type Analyse : B3 Réceptionné le 06/09/2021 à 16h49
Prélevé et mesuré sur le terrain par / Savoie Labo - S. Trabouyer
Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
Flacmage SAVOIE LABO

Analyse demandée par : ARS DT de SAVOIE
Code : 000658

Type : UDI

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les analyses prédictives signent - conformément aux limites de quantification. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de la variabilité inhérente à la mesure par le laboratoire et communiquées sur demande.

Ce rapport annuel et remplace tout rapport partiel ainsi qu'éventuellement communiqué. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 06/09/2021 à 17h23

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Observations sur le terrain						
Démontage du bise-jet	Impossible	-	Observation			
Désinfection du point de prélèvement	Alcool	-	Observation			
Prélèvement au er jet	Non	-	Observation			
Type de robinet	Mitigeur	-	Observation			

Technotec - 25 allée du lac d'aiguebelette - BP 50251 - 73374 Le Bourget-du-Lac
Tél. : 04 79 25 37 25 - Fax : 04 79 25 30 39 - www.savoielabo.fr
SAS au capital de 750 000 € - R.C.S Chambéry 390 319 192 - SIRET 390 319 192 00014
APE 7120B - N° TVA Intracommunautaire FR 63 390 319 192

SAVOIE LABO
Rapport d'analyse
Edité le : 09/09/2021
Identification échantillon : SLA2109-3348-1
Destinataire : MAIRIE DE ST JEAN DE MAURIENNE

Doc Adm Client : ARS

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Mesures sur le terrain						
Aspect (in situ)	Acceptable	-	Observation			
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7395-2		
Chlore total (in situ)	<0.05	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7395-2		
Couleur (apparente) (in situ)	Acceptable	-	Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Meth. A	Acceptable	
Odeur de l'eau (in situ)	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1822 annexe C	Acceptable	
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	17.5	°C	Méthode à la sonde	Math. Infors PVT-MC-008	25	
Analyses microbiologiques						
Coliformes	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	
Entérocoques	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	
Escherichia coli	<1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	
Microorganismes aérobies à 22°C	28	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		
Microorganismes aérobies à 38°C	4	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		
Caractéristiques organoleptiques						
Saveur	Acceptable	-	Analyse organoleptique	NF EN 1822 annexe C	Acceptable	

Les critères de spécifications (Limites et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par l'arrêté modifié du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

Sarah PEUTIN
Responsable Microbiologie

...